



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2014

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame SWINIARSKI Andrée
Madame TANTART Valérie
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard

Excusés :

Monsieur CHATELAIN Lucien
(pouvoir à Monsieur LEGRIN)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Madame CHRISTMANN)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)

Madame COURCELLE a remis sa démission du conseil municipal. L'installation du remplaçant interviendra au prochain conseil.

impression : Mairie d'Annay



Dans un avant-propos, Monsieur le Maire a fait le point sur différents événements s'étant déroulés sur la commune ces derniers mois.

Il a tout d'abord félicité et mis à l'honneur Monsieur Geoffrey Leroy, membre de l'Annay Disc Golf Club. Celui-ci est devenu champion de France Amateur de Disc Golf lors des Championnats de France qui se sont déroulés à Dijon. Monsieur le Maire a rappelé que ce sport avait beau être intimiste mais que la performance n'en était pas moins remarquable et permettait à la commune d'être repérée parmi les villes mises à l'honneur en ces occasions. Le président du Club et ses membres ont également été félicités car cette victoire est aussi un peu la leur.

Monsieur le Maire a ensuite mis en avant les jobs d'été qui ont été une réussite dans les différents secteurs où ils sont intervenus : aménagement de mobilier de repos, aide pour la réfection de l'Oasis, réalisation de jeux dans les cours d'école et l'opération « Voisineurs » qui a rencontré un formidable succès, salué par les médias. A ce sujet, Monsieur le Maire a souligné que cette action devait maintenant se poursuivre et qu'elle le serait grâce à la participation des jeunes à des actions citoyennes de ce type, en contrepartie d'aides au permis de conduire financés par le Conseil Général du Pas de Calais, par exemple. Il a informé l'assemblée que des projets dans ce sens avaient été déposés auprès du Conseil Général et de la CARSAT. Monsieur le Maire a expliqué que le projet des voisineurs n'était qu'à ses prémices et qu'il fallait trouver davantage de soutien pour poursuivre et développer celui-ci,

tant au bénéfice de nos aînés que de nos jeunes.

Monsieur le Maire a ensuite remercié Monsieur Condamine, président de l'OMFAC, qui a reversé la somme de 10 738,31 € au CCAS suite à la dissolution de l'association. Il a indiqué que cette somme servirait aux activités sociales de la commune.

Concernant le transport scolaire, la commune n'interviendra plus sur ce terrain puisque le Syndicat Mixte des Transports a instauré une tarification très favorable de 5€ par mois pour tous les jeunes sur l'ensemble du réseau TADAO.

Les TAP recueillent un avis quasi unanime de satisfaction tant sur l'organisation que dans les contenus des activités. Néanmoins, Monsieur le Maire a indiqué que la majorité municipale continuerait de dénoncer le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales qui doivent supporter cette hausse des charges qui va aller en augmentant.

Monsieur le Maire a informé que depuis peu, deux services distincts avaient été installés en mairie :

- celui de l'animation Enfance/Jeunesse, dirigé par Christelle Petit et regroupant 13 agents qui encadrent les activités péri scolaires et la restauration, les TAP, les accueils de loisirs, les actions jeunesse, la bibliothèque et les activités sportives. 8 nouveaux contrats ont été nécessaires pour les animateurs, tous connus des annaysiens : Cindy, Sullyvan, Aurélie, Julien, Séverine, Reynald, Maxime, Sophie. Monsieur le Maire a expliqué que cela engendrait de fait une augmentation

(suite page 2)

pour le budget communal. En effet, les contrats saisonniers ne garantissaient pas de cotisation de retraite à leur juste hauteur pour les agents concernés. C'est chose réparée aujourd'hui. Par ailleurs, les TAP ont engendré une augmentation de personnel nécessaire à leur encadrement. Il a aussi informé qu'en raison de la transformation en accueil périscolaire des garderies et de la restauration scolaire, les plaçant sous le régime de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Ex Jeunesse et Sports), la nécessité de qualifications pour les encadrants s'était faite jour. Ces augmentations seront néanmoins contrebalancées par quelques recettes liées à l'engagement de l'Etat, cette année, dans la mise en œuvre des TAP pour un montant attendu de 26000€. Elles seront également compensées par une participation de la CAF pour un montant de 11 000 € sur les prévisions d'accueil en restauration scolaire et de 6 000 € en garderie.

• celui de l'entretien des locaux et de la restauration scolaire, sujet le plus polémique de cette rentrée en mairie. Pour autant, Monsieur le Maire a souligné les constats d'inégalités et les fla-

grants délits de disparités constatés par la majorité municipale à son arrivée. Il a affirmé vouloir assainir cette situation d'ici la rentrée de 2015, ceci en concertation avec chaque agent concerné, l'objectif étant de pérenniser les postes fixes tout en exigeant qu'une heure de travail payée soit une heure de travail faite.

Monsieur le Maire a terminé cette introduction de séance par l'information d'installation dans chaque école de la ville de vidéoprojecteurs interactifs, outils d'apprentissage attractifs pour les enfants, qui seront très prochainement opérationnels. Il a informé que la CALL serait sollicitée pour une reconduite du programme « Cyber centre Louvre/Lens » et pour la finalisation du projet « Vivons en Forme ». Enfin, il a relaté sa récente rencontre avec Monsieur Sylvain ROBERT, président de l'agglomération où il a été question de la pollution des étangs communaux, de l'abandon du projet d'aménagement éventuel d'un Camus et des projets d'aménagement et de liaison envisagés pour désenclaver le futur quartier du Quai d'Annay.

Monsieur TUTTOLOMONDO, directeur régional de Numéricâble, a apporté au conseil municipal avant son démarrage de séance, des explications sur les dysfonctionnements du réseau cet été : 15 annaysiens avaient été concernés par celle-ci. Le Conseil a pris acte des interventions réalisées par l'opérateur et a apprécié le dédommagement des abonnés concernés en cours.

1. CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Considérant que la Collectivité a constaté la carence du Comité Technique au regard des effectifs de la Collectivité, et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d'un Comité Technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. FIXE à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants,
2. DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. DECIDE le recueil, par le Comité Technique de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CRÉATION D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Considérant que la Collectivité a constaté la carence du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au regard des effectifs de la Collectivité, et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son propre Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1. FIXE, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 (en nombre égal) le nombre de représentants suppléants,
2. DECIDE d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité.

3. DECIDE le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN ACCESSIBILITÉ DE 2 QUAIS DE BUS PLACE PASTEUR

Par courrier en date du 30 juillet 2014, le Syndicat Mixte des Transports a accordé le versement d'une subvention maximale de 20 000,00 € HT pour l'aménagement de deux quais de bus.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la réalisation des travaux de mise en accessibilité des deux quais de bus Place Pasteur (côté Pharmacie et côté Espace vert) et sollicite le Syndicat Mixte des Transports dans le but d'obtenir une subvention au meilleur taux possible dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL-MODIFICATION DE L'ARTICLE 6

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6, 2ème alinéa du règlement intérieur du Conseil Municipal, en ce sens que "Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Néanmoins sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BANQUET DES AÎNÉS-RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SERVICE

Dans le cadre de la préparation et du service à l'occasion du repas des aînés le 05 octobre prochain, il est décidé à l'unanimité de recruter quinze agents.

La dépense afférente sera prélevée sur les crédits figurant à l'article 64131 du budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTION DE DÉMARRAGE OFFICE MUNICIPAL CULTURE CÉRÉMONIE FESTIVITÉS

Il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de démarrage à l'Association « Office Municipal Culture Cérémonie Festivités (OMCF) d'un montant de 250,00 €.

La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB ANNAYSIEN

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association « Football Club Annaysien ». La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BOXING CLUB ANNAYSIEN

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association « Boxing Club Annaysien ». La dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLI-CATEUR UNIQUE - PERCEPTION ET CONTRÔLE PAR LA FDE 62 - REVERSEMENT D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERÇUE PAR LA FDE 62

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'actualiser pour l'année 2015 le coefficient multiplicateur à 8,50 pour les consommations d'électricité sur le territoire de la commune et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

-de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97 % ;

-de confier à compter du 1er janvier 2015 la perception et le contrôle de la taxe par la FDE62 dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention établie en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION À L'ASSOCIATION « L'ABLETTE ANNAYSIENNE »

Le Conseil Municipal à la majorité décide de mettre à disposition de l'Association « Ablette Annaysienne » le marais communal et les 3 marais à truites. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation à l'association « L'Ablette Annaysienne ».

CONTRE : M.M. KUSNIREK - BIDAULT

La séance est levée à 19h40

Avec L'Union Annaysienne, les projets avancent et se réalisent !

Première priorité : Fédérer et rassembler les forces vives de notre village bien au-delà des étiquettes politiques, philosophiques ou religieuses, dans le respect des convictions de chacun et dans l'intérêt général des Annaysiens.

Deuxième priorité : Optimiser les moyens humains, matériels et financiers de notre ville en évitant le gaspillage, en recherchant des économies et en réorganisant les services municipaux avec la mise en place de fiches de postes pour valoriser les compétences et les capacités du personnel.

Troisième priorité : Réaliser les projets de notre programme électoral en renforçant le personnel administratif pour construire les dossiers subventionnables correspondant aux critères demandés par les organismes et administrations.

Dans la chasse au gaspillage, citons l'Ablette Annaysienne qui reprend la gestion du marais et des étangs de pêche en reversant à la municipalité le montant des cartes de pêche et des tickets journaliers : **économie pour la ville 13000 €.**

- L'aménagement des quais de bus de la place Pasteur pour l'accès aux personnes à mobilité réduite est en cours. Nous avons obtenu **une subvention de 20 000 €.** Nous établissons déjà un nouveau dossier pour transformer d'autres arrêts conformément à la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux transports publics.

- Les TBI (tableaux blancs interactifs) ont été installés dans nos écoles. Une subvention à hauteur de 50% du projet, soit **8500 €**, a été octroyée par Mr Guy Delcourt, député de la circonscription.

- Une subvention de **10000 €** a été également accordée par Mr Dominique Watrin, Sénateur du Pas- de- Calais, pour aider à l'acquisition de deux véhicules 9 places nécessaires aux transports collectifs des enfants et personnes âgées.

- L'action des voisins concernant les personnes âgées sera pérennisée dès le 15 octobre par la mise en place de services civiques impliquant des jeunes. Un dossier de subvention est en cours.

- Des bourses attribuées par le Conseil Général ont été obtenues afin d'aider les jeunes à obtenir le permis de conduire et cela en contrepartie de travaux au service de la ville.

- D'autres actions sont en cours comme la reprise des malfaçons au centre Social, la mise aux normes du terrain de football tenant compte du courrier du district Artois de février 2013 ... etc.

Ces bons résultats sont à mettre au crédit d'une équipe municipale compétente, disponible courageuse et solidaire à l'écoute des besoins des Annaysiens.

Vos élu(e)s: Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Sarkozystes, Chevènementistes et Communistes triomphants, avaient annoncé l'avènement de pratiques nouvelles, en plus des projets à profusion et grandes promesses à l'appui.

En somme, Annay allait connaître des lendemains qui chantent.

Six mois ont suffi aux « sauveurs locaux » pour balayer une grande partie de la confiance arrachée chez beaucoup de leurs supporters. Et nous n'en sommes qu'au début...

Inutile aussi d'évoquer la situation d'Annay au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avec un maire qui a choisi, avec quelques autres élus, de se mettre en marge de l'exécutif, donc du pouvoir de décision. Relevons simplement comme surprenante autant que troublante, l'apparition de nouvelles têtes en mairie : des embauches de connaissances politiquement clairement étiquetées.

Loin encore de nous l'idée de penser qu'à Annay, notre bourg aux moyens financiers modestes, des responsables jugent prioritaire la pratique d'arrangement entre copains-copines.

Andrée SWINIARSKI, Nadine COURCELLE, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».